GIP
HAUTE-MARNE

ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE LABORATOIRE BURE-SAUDRON

Chaumont, le 17 JUIL. 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2012
COMPTE RENDU

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 5 juillet 2012 à 11h00, au Conseil Général de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs :

M. Bruno SIDO,	Président du Conseil Général de la Haute-Marne,
M. Antoine ALLEMEERSCH,	Conseiller Général du Canton de Poissons,
Mme Bernadette VIENNOT,	Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseiller Général du Canton de Saint-Dizier Centre,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt.

Participaient également :

M. Alexander GRIMAUD,	Préfecture de la Haute-Marne – Secrétaire Général,
Mme Régine DUPUY,	DGFiP de la Haute-Marne – Directrice départementale des finances publiques,
M. Nicolas SERRAND,	DGFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
M. Stéphane MENETRIER,	DIRECCTE Champagne-Ardenne,
Mme Floriane BARTHELEMY,	Préfecture de la Haute-Marne – Responsable de la cellule économique,
M. Bruno FREDET,	EDF - Directeur développement économique Haute-Marne et Meuse,
M. Claude PRESTA,	AREVA – Responsable accompagnement économique du laboratoire de Bure Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur adjoint GIP Haute-Marne,
Mme Cindy GARDET.	Responsable administratif au GIP Haute-Marne.

Administrateur ayant donné pouvoir :

M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Administrateur excusé et non représenté :

Mme Patricia ANDRIOT,	Conseil Régional – Vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire.

Sur huit administrateurs, cinq sont présents, deux sont représentés. La règle de quorum étant satisfaite, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

Mme Régine DUPUY, en sa qualité de Directrice départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne (DDFiP), assure le contrôle d'Etat du GIP Haute-Marne et participe au conseil d'Administration. L'action du contrôleur d'Etat du GIP Haute-Marne est déterminante pour le bon fonctionnement du groupement. Le Président se félicite des échanges fructueux et du travail constructif entre les services de l'Etat et le GIP Haute-Marne.

Mme Bernadette VIENNOT, nouvelle responsable de la DIRECCTE Haute-Marne, devient la nouvelle administratrice représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration. Elle siège aussi au comité exécutif.

Enfin, dans l'équipe du GIP Haute-Marne, Mme Cindy GARDET va remplacer pour plusieurs mois Mme Stéphanie PETITJEAN, responsable administratif, qui est en congé parental.

L'ordre du jour du Conseil d'Administration propose des engagements de subvention pour près de 13 M€ qui viennent compléter les engagements actés par le comité exécutif du 5 juillet pour 3,3 M€.

Le Président informe les administrateurs qu'une nouvelle organisation de l'équipe du GIP Haute-Marne fera l'objet d'une délibération. Cette nouvelle organisation permettra à M. Jean MASSON de s'impliquer plus fortement dans le suivi de l'EPCI Meuse Haute-Marne. C'est un choix partagé avec le Président du GIP Objectif Meuse, M. Christian NAMY.

Le Président informe les administrateurs que le GIP Haute-Marne a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport sera présenté à la prochaine assemblée qui en a la primeur. Il ne peut pas être diffusé avant sa présentation aux membres de l'assemblée générale. Mais l'argument principal qui y est exposé est que le GIP Haute-Marne disposerait de moyens excédentaires.

Cette analyse purement comptable ne prend pas suffisamment en compte plusieurs particularités du GIP Haute-Marne :

- La non-maîtrise du rythme des dépenses du groupement car ce dernier est tributaire de l'avancement des projets des maîtres d'ouvrages ;
- Le GIP a plusieurs politiques exigeantes, or les projets exceptionnels ne progressent pas en flux régulier, ce qui conduit le groupement à réserver des fonds importants sur des projets en cours (Animal Explora, Syndiese...).
- L'absence de garantie sur la pérennité des ressources : il n'est pas certain que les recettes 2013 soient à la hauteur des recettes 2012 (29 M€).

Les propositions inscrites à l'ordre du jour portent l'activité du GIP Haute-Marne sur les 7 premiers mois de 2012 à 26,8 M€ de financements mis en place. Si cette tendance se poursuit, le GIP Haute-Marne va voir fondre ses marges de manœuvre.

Par ailleurs, le GIP Haute-Marne a fait l'objet récemment d'un contrôle URSSAF : l'URSSAF va reverser 90€ au GIP.

Décisions du Conseil d'Administration

Programme routier 2012 du Conseil Général **(12-11)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter, conformément de l'action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau » du programme d'activité, en faveur du projet de Programme routier 2012 du Conseil Général :

Projet	Coût supporté par le CG	Aide GIP	Taux d'aide
Aménagement de la RD 25 entre Germay et Epizon	1 890 000	1 512 000	80%
Aménagement de l'entrée est de Poissons sur la RD 427	432 239	345 791	80%
Aménagement de la traversée de Saudron sur les RD 60 et RD 175	393 574	314 859	80%

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter, conformément de l'action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau » du programme d'activité, en faveur du projet de Programme routier 2012 du Conseil Général :

Projet	Coût supporté par le CG	Aide GIP	Taux d'aide
Aménagement du carrefour RD 674 / RD 417 à Chaumont	2 100 000	1 050 000	50%
Recalibrage et mise hors gel de la RD 2 entre Bouzancourt et Cirey-sur-Blaise	1 700 000	595 000	35%
Suppression des passages à niveau 8 et 9 sur les RD 26 et RD 67 à Villegusien	2 610 245	1 305 123	50%

M. Antoine ALLEMEERSCH, Vice-Président, est autorisé à signer la convention afférant à ces projets.

Contrat de Ville de Langres 2012-2014 **(12-12)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'acter le contrat de Ville de Langres 2012-2014 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2012-2014 comporte cinq opérations. Leur coût total s'élève à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne atteindrait 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

La décision du Conseil d'Administration ne vaut pas accord de financement. Chacune des cinq opérations devra faire l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

Deuxième avenant au Contrat de Ville de Chaumont 2010-2014 **(12-13)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'acter un avenant au contrat de Ville de Chaumont pour lequel le conseil d'administration du 16 mars 2012 apportait un concours de 12,64 M€ à un programme de sept opérations dont coût total initial était de 42,15 M€ HT et qui est porté à 47,08 M€ HT.

Cet avenant modifie les niveaux d'intervention du groupement pour les opérations « Aménagements des espaces publics sur le quartier de la gare », « Maison européenne de la prothèse » et « Aménagements routiers » pour les porter respectivement à 2,66 M€ (25% de 10,51 M€ HT), 230 K€ (29% de 1 M€ HT) et 380 K€ (9% de 4,15 M€ HT).

M. le Président est autorisé à signer cet avenant dans la limite des financements prévus par le groupement qui reste à 12,64 M€.

Avenant Multiplex cinématographique de Chaumont **(12-14)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet de Multiplex cinématographique de Chaumont porté par la Ville de Chaumont à 30 %, dans la limite de 2,62 M€ sur une enveloppe financière arrêtée à 8,75 M€ HT.

Regroupement des services municipaux de Chaumont **(12-15)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet du regroupement des services municipaux porté par la Ville de Chaumont à travers un financement de 30 %, dans la limite de 1,5 M€, d'une enveloppe financière arrêtée à 5,15 M€ HT.

Aménagements routiers - Les portes de Chaumont **(12-16)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet de Aménagements routiers - Les portes de Chaumont porté par la Ville de Chaumont à travers un financement de 9 %, dans la limite de 380.000 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 4.154.000 € HT.

Contrat de ville de Chaumont 2010-2014 - Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : Aménagement des espaces publics **(12-17)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter un financement global de 25 % dans la limite de 2.660.000 € du projet d'aménagement des espaces publics du quartier gare estimé à 10.505.255 € HT, porté par la Ville de Chaumont, dans le cadre de l'action 12-28 « Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres » et conformément au contrat de Ville de Chaumont approuvé le 18 mars 2011 modifié le 5 juillet 2012.

Centre anti-âge de Bourbonne les Bains **(12-19)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter un financement à hauteur de 15%, dans la limite de 1.755.000 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 11,7 M€ HT, conformément à l'action « immobilier à vocation économique en location simple » du programme d'activité, en faveur du projet de Centre anti-âge de Bourbonne les Bains.

L'intervention du groupement se ventilera entre l'Acquisition de l'hôtel des Sources dont le coût est estimé à 703.000 € (aide GIP : 15% dans la limite de 105.000 €) et le Centre de soins anti-âge dont le coût est arrêté à 11 M€ HT (aide GIP : 15% dans la limite de 1,65 M€).

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

Partenariat INEO-CHAUMONT : Eclairage public **(12-20)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, conformément à l'action « Programme d'économie d'énergie des collectivités territoriales » du programme d'activité, d'apporter un financement en faveur du projet de Partenariat INEO-CHAUMONT : Eclairage public, à travers une aide de 15%, dans la limite de 151.326 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 1.008.841 € HT sous condition :

- La Ville sera bénéficiaire de l'aide ;
- Les modalités de versements doivent être précisées ;

M. le Président est autorisé à signer la convention afférant à ce projet.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

***EPCID - Convention de partenariat pour l'élaboration du schéma territorial interdépartemental de la zone Meuse - Haute-Marne ainsi que des projets CIGEO et SYNDIESE* (12-20)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'acter la convention fixant les modalités du partenariat établi entre l'EPCID, le GIP Haute-Marne et le GIP Objectif Meuse, s'agissant du suivi de l'élaboration du schéma interdépartemental de la zone Meuse - Haute-Marne et du suivi des projets CIGEO, SYNDIESE et des projets connexes.

Le Vice-Président est autorisé à signer cette convention.

***Remplacement et création de poste d'un(e) chargé(e) des politiques contractuelles* (12-23)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'ouvrir un poste de chargé(e) de développement des politiques contractuelles et des partenariats.

Le Président est autorisé à pourvoir les postes vacants par mise à disposition de personnels d'un membre du groupement ou à défaut par recrutement de personnel propre.

Le Président ou le Vice-Président est autorisé à signer les conventions afférant aux mises à disposition et contrats de travail en cas de recrutement de personnel propre.

***Budget 2012 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes* (12-24)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder, pour 2012, une dotation de 400.000 € pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget, hors coûts pris en charge par l'UTT sur Troyes, est de 672.190,50 €.

M. le Président est autorisé à signer la convention afférant à ce projet.

***Antenne relais à Saudron* (12-25)**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'acter une aide à hauteur de 80 %, dans la limite de 568 €, du relais GSM financé par la commune de Saudron au titre de l'action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau ».

L'ordre du jour étant épuisé à 13h00, la séance est levée.

Le Président

Bruno SIDO

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE
LE 17 JUIL. 2012
DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-11
OBJET : **Programme routier 2012 du Conseil Général**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le Conseil Général est en charge du réseau routier départemental. L'entretien, le renforcement et la mise en sécurité de ce réseau sont de sa responsabilité.

Les réseaux routiers constituent des infrastructures majeures pour le territoire tant pour la population que pour la vie économique locale. De plus, le transport routier en transit représente des flux importants.

Au titre de l'année 2012, le Conseil Général sollicite le groupement au titre des actions 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau » et 12-31 « Programmes routiers stratégiques » pour six opérations.

Aménagement du carrefour RD 674 / RD 417 à Chaumont

La configuration du carrefour entre la RD 674 (Chaumont - Neufchâteau) et la RD 417 (Chaumont à Nogent, Montigny et Bourbonne-les-Bains) est peu satisfaisant car de nombreux accidents matériels et corporels ont été constatés. Une étude de sécurité réalisée par le DDE en 2003 a préconisé la création d'un carrefour giratoire et une modification du profil le long de la RD 417 pour la rendre plus lisible.

Montant prévisionnel : 2.100.000 € HT
Aide GIP : 1.050.000 € (50%)
Action 12-31 « Programmes routiers stratégiques »

Recalibrage et mise hors gel de la RD 2 entre Bouzancourt et Cirey-sur-Blaise

La RD 2 fait partie du réseau d'intérêt général n°1 dans le schéma routier départemental. Elle permet de desservir les entreprises situées à l'ouest du département et au sud de Joinville à partir de la RD 619 (liaison Aube - Côte d'Or). La réalisation de cette opération et la mise hors gel de la section comprise entre Cirey-sur-Blaise et Doulevant-le-Château permettront de supprimer les barrières de dégel sur la RD 2 entre la RD 60 et la RD 619.

Montant prévisionnel : 1.700.000 € HT
Aide GIP : 595.000 € (35%)
Action 12-31 « Programmes routiers stratégiques »

Aménagement de la RD 25 entre Germay et Epizon

La RD 25 est un axe nord-sud permettant notamment d'assurer la liaison entre la RD 60 et la RD 674. Le recalibrage et la mise en hors gel des sections comprises entre Germisay et Epizon sont nécessaire afin d'améliorer la desserte du canton de Poissons vers le sud et vers l'ouest. Cet axe est déterminant pour les accès aux installations de l'ANDRA.

Montant prévisionnel : 1.890.000 € HT
Aide GIP : 1.512.000 € (80%)
Action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau »

Aménagement de l'entrée Est de Poissons sur la RD 427

La RD 427 est l'un des axes qui pourrait voir se développer un trafic important dans le cadre du développement des activités liées à la construction de CIGEO. Le Conseil Général et la commune de Poissons souhaitent procéder à des travaux de renforcement de l'entrée Est du village. Les travaux, arrêtés à 944.960 € HT, seront supportés par les deux collectivités selon la clé de répartition 46%/54%. L'aide porte sur la part départementale.

Montant prévisionnel : 432.239 € HT
Aide GIP : 345.791 € (80%)
Action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau »

Aménagement de la traversée de Saudron sur les RD 60 et RD 175

La RD 60 n'est pas renforcée dans l'agglomération de Saudron. La perceptive d'une hausse du trafic routier dans le cadre de CIGEO a conduit le Conseil Général et la commune a réaliser le renforcement de cette route en même temps que les aménagements communaux. Les travaux, dont le coût est estimé à 838.347 € HT, seront financés par les deux collectivités selon la clé de répartition 47%/53%.

Montant prévisionnel : 393.574 € HT
Aide GIP : 314.859 € (80%)
Action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau »

Suppression des passages à niveau 8 et 9 sur les RD 26 et RD 67 à Villegusien

Les passages à niveau 8 et 9 des RD 26 et RD 67 sont situés sur la ligne ferroviaire Is-sur-Tille - Culmont-Chalindrey et font partie de la liste des passages à niveau préoccupants en terme de sécurité ferroviaire. La RD 67 assure la liaison Haute-Marne (Langres) - Haute-Saône (Gray) et supporte une circulation importante constituée de véhicules légers, de poids lourds et de convois exceptionnels. Les travaux consistent en un ouvrage sous la voie ferrée dans l'emprise de la RD 67 et la création d'une voie de rabattement de la RD 26 sur la RD 67.

Le Conseil Général de la Haute-Marne, l'Etat et RFF ont signé le 12 septembre 2011 une convention relative au financement et à la réalisation des études et des travaux de cette opération. Le coût total de l'aménagement est estimé à 6.525.613 € HT et est ventilé entre les trois maîtres d'ouvrage selon la clé de répartition 40%/30%/30%.

Montant prévisionnel : 2.610.245 € HT
Aide GIP : 1.305.123 € (50%)
Action 12-31 « Programmes routiers stratégiques »

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'apporter au Conseil général de la Haute-Marne les financements suivants, conformément de l'action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau » du programme d'activité, en faveur du projet de **Programme routier 2012 du Conseil général** :

Projet	Coût supporté par le CG	Aide GIP	Taux d'aide
Aménagement de la RD 25 entre Germay et Epizon	1 890 000	1 512 000	80%
Aménagement de l'entrée est de Poissons sur la RD 427	432 239	345 791	80%
Aménagement de la traversée de Saudron sur les RD 60 et RD 175	393 574	314 859	80%

d'apporter au Conseil général de la Haute-Marne les financements suivants, conformément de l'action 12-31 « Programmes routiers stratégiques » du programme d'activité, en faveur du projet de **Programme routier 2012 du Conseil général** :

Projet	Coût supporté par le CG	Aide GIP	Taux d'aide
Aménagement du carrefour RD 674 / RD 417 à Chaumont	2 100 000	1 050 000	50%
Recalibrage et mise hors gel de la RD 2 entre Bouzancourt et Cirey-sur-Blaise	1 700 000	595 000	35%
Suppression des passages à niveau 8 et 9 sur les RD 26 et RD 67 à Villegusien	2 610 245	1 305 123	50%

M. Antoine ALLEMEERSCH, Vice-Président, est autorisé à signer la convention afférant à ces projets.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE LE - 6 SEP. 2012 DRCL - Finances 1	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-12
OBJET : Contrat de ville de Langres 2012-2014	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le GIP Haute-Marne a décidé de soutenir les politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Langres est le pôle urbain du sud du département de la Haute Marne.

Liée, depuis l'Antiquité, à l'histoire de la fortification, la ville se compose d'un plateau (trois entités bâties : la ville close de remparts à l'extrémité nord, la citadelle au sud et les quartiers de jonction) et une ville basse qui depuis les trente glorieuses a subi un phénomène d'étalement urbain. Mais cet éparpillement s'est doublé d'une perte de population au profit des communes de l'Etoile de Langres qui offrent des conditions de développement plus favorables que le plateau. La distance entre certains équipements, les modalités de circulation difficile entre quartiers ont pour conséquences un morcellement et un isolement des quartiers.

Sur le plan économique, la situation du grand Langres est aujourd'hui préoccupante. Malgré son positionnement à un carrefour routier, autoroutier et ferroviaire, ce territoire est isolé car entouré de bassins d'emploi peu dynamiques (exception faite de Dijon). Le départ de l'armée et le recentrage de nombreux services et équipements aux chefs-lieux de département ou de région aggravent la situation. Le tissu économique se caractérise à la fois par une forte polarisation des emplois sur l'agglomération langroise et la prégnance des emplois industriels qui représentent un emploi sur deux. De plus, ce secteur d'activité n'échappe pas aux fragilités liées à la crise. La faible densité d'entreprises industrielles ne facilite pas le développement de politiques d'accompagnement local.

Le projet Langres 2020 a pour objectif de revitaliser un territoire à travers trois axes :

- **Axe 1 :** Mettre en œuvre une série d'actions à dominantes culturelles, patrimoniales, scientifiques à des fins touristiques.
- **Axe 2 :** Développer des synergies supra-communales sur les plans économique, de l'habitat, administratif et des services et équipements.
- **Axe 3 :** Redynamiser l'acropole à partir de trois polarités complémentaires : le quartier historique, le quartier de la citadelle et valoriser les entrées de ville.

Les collectivités porteuses du projet de contrat de ville de Langres sollicitent le GIP Haute-Marne au tire des axes 2 et 3 (les actions sont présentées dans l'ordre chronologique de priorité défini par ces collectivités).

Axe 2 : Développer des synergies supra-communales

Action 5.1 : Centre aquatique

La ville de Langres est propriétaire d'une piscine construite à la fin des années 70, dont elle assure la gestion en régie. Les membres du conseil communautaire ont considéré qu'un tel équipement ne pouvait rester à la seule charge de la ville et que la CCEL ne pouvait pas être seule à reprendre cette compétence. Les communautés de communes de Neuilly l'Evêque, du Pays de Chalindrey, du Pays Vannier et d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais s'engagent à participer financièrement au fonctionnement de l'équipement.

Le centre aquatique dimensionné pour une fréquentation maximale instantanée de 400 personnes, comprendra :

- un bassin sportif d'une longueur de 25 m ;
- un bassin d'apprentissage et de loisirs de 180 m² ;
- un bassin ludique enfants de 40 m² ;
- les plages intérieures du grand bassin pourront recevoir des gradins amovibles pour l'accueil du public ;
- un espace bien être comprenant des vestiaires, saunas, hammam, bain bouillonnant, salle cardio-musculation, espace détente et tisanerie.

- ◆ Coût prévisionnel : 8.100.000 € HT
- ◆ GIP : 2.430.000 € (30 %)

Axe 3 : Redynamiser l'acropole à partir de trois polarités complémentaires

La requalification du grand Langres passera par l'affirmation de la ville centre du plateau avec ces trois entités en créant une véritable identité urbaine. Les projets pour lesquels le GIP Haute-Marne est sollicité concernent le quartier historique et celui de la citadelle.

Action 5.2 : Traitement des espaces publics

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, approuvé en 2007, prévoit la protection des espaces publics considérés comme « essentiels à la lecture urbaine ». Le travail sur les espaces publics dans le centre-historique et ses abords immédiats répond à ces enjeux.

Aménagement de la place Diderot
- ◆ Coût prévisionnel : 2.485.000 € HT
- ◆ GIP : 685.000 € (28 %)

Aménagement front sud porte des moulins (place Bel Air)
- ◆ Coût prévisionnel : 4.834.000 € HT
- ◆ GIP : 1.450.000 € (30 %)

Aménagement de la place Ziegler
- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 60.000 € (30 %)

Requalification des cheminements prioritaires
- ◆ Coût prévisionnel : 900.000 € HT
- ◆ GIP : 270.000 € (30 %)

Requalification aux abords de la place du centenaire
- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 45.000 € (30 %)

Soit au total :

- ◆ Coût prévisionnel : 8.569.000 € HT
- ◆ GIP : 2.510.000 € (29 %)

Action 5.3 : Favoriser les cheminements piétons et cyclistes

Les conditions de déplacements en cœur historique doivent être revues afin de permettre une utilisation partagée et raisonnée entre les différents modes de déplacements : automobile, piéton, cycliste.

Mise en œuvre d'une signalétique urbaine

- Coût prévisionnel : 60.000 € HT
- GIP : 18.000 € (30 %)

Aménagement du parking du champ des Sœurs

- Coût prévisionnel : 90.000 € HT
- GIP : 27.000 € (30 %)

Soit au total :

- Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- GIP : 45.000 € (30 %)

Action 5.4 : Requalifier l'habitat et soutien aux commerces

La volonté de la collectivité est d'inverser la tendance de dévitalisation qui touche le centre historique, de favoriser la croissance économique en particulier grâce à l'accroissement de la fréquentation touristique, la création de nouveaux emplois et au maintien des emplois existants. La reconversion du patrimoine militaire laissé vacant au quartier des casernes est un enjeu urbain pour la commune d'ici 2014.

- Coût prévisionnel : 2.942.700 € HT
- GIP : 505.000 € (17 %)

Action 5.5 : Connecter le quartier de la citadelle

La volonté de la collectivité est d'inverser la tendance de dévitalisation qui touche le centre historique, de favoriser la croissance économique en particulier grâce à l'accroissement de la fréquentation touristique, la création de nouveaux emplois et au maintien des emplois existants. La reconversion du patrimoine militaire laissé vacant au quartier des casernes est un enjeu urbain pour la commune d'ici 2014.

- Coût prévisionnel : 3.000.000 € HT
- GIP : 600.000 € (20 %)

Le GIP Haute-Marne est appelé sur cinq opérations du contrat de ville de Langres :

Action 5.1 : Centre aquatique

- Coût prévisionnel : 8.100.000 € HT
- GIP : 2.430.000 € (30 %)

Action 5.2 : Traitement des espaces publics

- Coût prévisionnel : 8.569.000 € HT
- GIP : 2.510.000 € (29 %)

Action 5.3 : Favoriser les cheminements piétons et cyclistes

- Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- GIP : 45.000 € (30 %)

Action 5.4 : Requalifier l'habitat et soutien aux commerces

- Coût prévisionnel : 2.942.700 € HT
- GIP : 505.000 € (17 %)

Action 5.5 : Connecter le quartier de la citadelle

- Coût prévisionnel : 3.000.000 € HT
- GIP : 600.000 € (20 %)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'acter le contrat de ville de Langres 2012-2014 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2012-2014 comporte cinq opérations. Leur coût total s'élève à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne proposé représente 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

La décision du Conseil d'Administration ne vaut pas accord de financement. Chacune des cinq opérations devra faire l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-13
OBJET : Deuxième avenant au Contrat de Ville de Chaumont 2010-2014	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 a validé une enveloppe de 12,64 millions € pour l'ensemble des sept opérations du contrat de Ville de Chaumont 2010-2014 (coût total 42,15 millions €).

La Ville souhaite apporter des changements au contrat signé avec le groupement. En effet, le programme connaît des évolutions de coûts pour les actions « Aménagements des espaces publics sur le quartier de la gare », « Maison européenne de la prothèse » et « Aménagements routiers ».

Aménagements routiers d'accompagnement du projet de zone commercial "Les Portes de Chaumont" - 4.154.000 € HT

L'opération « Aménagements routiers d'accompagnement du projet de zone commercial "Les Portes de Chaumont" », introduite en mars 2012, vise à réaliser un parc d'activités commerciales sur la zone de La Vendue. La société Klépierre propose d'accueillir une quarantaine d'enseignes.

Le montant du projet pris en compte dans la base de subvention, initialement présenté à 5.334.00 € HT, doit être révisé à la baisse. En effet, lors de la présentation, elle intégrait les coûts à la charge de la société Klépierre et estimés 1.180.000 € HT.

La part de la collectivité s'élèvera à 4.154.000 € HT. Le niveau pour lequel le GIP Haute-Marne est sollicité est maintenu à 380.000 € (9 %).

Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : Aménagement des espaces publics - 10.505.255 € HT

Le projet de développement du quartier de la gare s'inscrit dans une dynamique de transformation urbaine caractérisée par la création d'un pôle d'échange multimodal. Cet équipement s'inscrit dans la politique de transports de la nouvelle communauté d'agglomération du pays chaumontais.

Le projet initial était estimé à 8.100.000 € HT. Mais le coût des travaux va s'avérer plus élevé, ce qui conduit la Ville à réévaluer le projet à 10.505.255 € HT.

Le GIP est appelé à 2,66 M€ (25%). Pour mémoire, l'aide apportée par le groupement lors de la signature du contrat initial était de 2,43 M€ (30 %).

Maison européenne de la prothèse - 1.000.000 € HT

Le projet de « Maison européenne de la prothèse » est élaboré en collaboration avec les industriels du secteur installés pour l'essentiel sur deux sites : Chaumont et Nogent. Vitrine du savoir-faire haut-marnais, son coût était à l'origine estimé à 1,55 M€ HT mais pourrait être réalisé à 1 M€ HT.

La participation du GIP Haute-Marne est arrêtée à 230 K€ (23 %). Pour mémoire, l'aide apportée par le groupement lors de la signature du contrat initial était de 460 K€ (30 %).

Sur le projet de contrat de ville de Chaumont, le GIP Haute-Marne pourrait intervenir selon la répartition suivante :

Projet	Montant (K€)	Aide (K€)	Taux
Le Multiplexe	8 750	2 620	30%
Le CIG	16 025	4 800	30%
L'aménagement des espaces publics du quartier gare	10 505	2 660	25%
Le regroupement des services municipaux	5 150	1 500	29%
Maison européenne de la prothèse	1 000	230	23%
Aménagements routiers de la ZA "Les Portes de Chaumont"	4 154	380	9%
Centre commercial du Cavalier	1 500	450	30%
TOTAL	**47 084**	**12 640**	**27%**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'acter un avenant au contrat de ville de Chaumont pour lequel le conseil d'administration du 16 mars 2012 apportait un concours de 12,64 M€ à un programme de sept opérations dont coût total initial était de 42,15 M€ HT et qui est porté à 47,08 M€ HT.

Cet avenant modifie les niveaux d'intervention du groupement pour les opérations « Aménagements des espaces publics sur le quartier de la gare », « Maison européenne de la prothèse » et « Aménagements routiers » pour les porter respectivement à 2,66 M€ (25% de 10,51 M€ HT), 230 K€ (29% de 1 M€ HT) et 380 K€ (9% de 4,15 M€ HT).

M. le Président est autorisé à signer cet avenant dans la limite des financements prévus par le groupement qui reste à 12,64 M€.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 juillet 2012	N°12-14
OBJET : Avenant Multiplex cinématographique de Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La Ville de Chaumont a décidé, dans le cadre de ses grands projets, de créer un multiplex cinématographie dans l'ancienne gare routière. Le projet de multiplex est inscrit parmi les sept opérations du contrat de ville de Chaumont approuvé par le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 modifié par la décision du conseil d'administration du 16 mars 2012.

Le conseil d'administration du 7 novembre 2011 a décidé d'approuver une intervention en faveur du projet à travers un financement de 30 %, dans la limite de 2,22 M€, d'une enveloppe financière arrêtée à 7,4 M€ HT.

Les travaux du multiplexe sont aujourd'hui bien avancés. Toutefois, ce projet de réhabilitation a réservé des surprises au niveau de la structure nécessitant un surcoût non négligeable de travaux qui se chiffre à 935.430 € HT. Le coût total des travaux ressort à 6.216.398 € HT.

Par ailleurs, le choix d'un appareil de projection numérique s'est arrêté sur un investissement plus conséquent estimé à 424.570 € HT pour l'équipement complet du multiplexe.

Un nouveau plan de financement a été établi :

- Etat : 500.000 €
- Centre National du Cinéma : 750.000 €
- DRAC : 200.000 €
- GIP : 2.620.000 €
- Conseil Régional : 620.000 €
- Conseil Général : 430.000 €
- EDF : 100.000 €
- Distributeurs de films : 500.000 €
- Ville de Chaumont : 3.030.000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet de Multiplex cinématographique de Chaumont porté par la Ville de Chaumont à 30 %, dans la limite de 2,62 M€ sur une enveloppe financière arrêtée à 8,75 M€ HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 5 JUILLET 2012**	**N°12-15**
OBJET : **Regroupement des services municipaux de Chaumont**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Les services municipaux sont aujourd'hui éclatés sur sept sites différents. La Ville veut profiter de son programme de grands travaux pour regrouper les services à proximité de l'Hôtel de Ville, des ateliers municipaux et des salles de réunion.

Le projet initial était estimé à 3,6 M€ HT. Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 avait inscrit au contrat de Ville un financement de 30% dans la limite de 1,08 M€. Mais le coût des travaux va s'avérer plus élevé (4,18 M€ contre 2,73 M€ précédemment), ce qui conduit la Ville à réévaluer le projet à 5,15 M€ HT.

Un nouveau plan de financement a été établi :

- Etat : 500.000 €
- Réserve Parlementaire : 150.000 €
- Conseil Général : 200.000 €
- GIP : 1.500.000 €
- EDF : 100.000 €
- FIPDH : 50.000 €
- Ville de Chaumont : 2.650.000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet de regroupement des services municipaux porté par la Ville de Chaumont à travers un financement de 30 %, dans la limite de 1,5 M€, d'une enveloppe financière arrêtée à 5,15 M€ HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-16
OBJET : **Aménagements routiers - Les portes de Chaumont**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 avait inscrit au contrat de Ville un financement de 380.000 € à la Ville de Chaumont pour l'opération « Aménagements routiers d'accompagnement du projet de zone commercial "Les Portes de Chaumont" ».

La collectivité a été approchée par plusieurs opérateurs commerciaux pour réaliser un parc d'activités commerciales sur la zone de La Vendue. La société Klépierre a été retenue et propose d'accueillir une quarantaine d'enseignes.

Une des conditions du promoteur est la réalisation par la Ville de travaux de desserte routière reliant la RD619 à la RD143. Cet aménagement doit permettre de connecter le site commercial au réseau routier existant et à venir, de façon fluide et sécurisée tant pour les usagers du site commercial que pour les automobilistes circulant sur ces routes.

Sur la partie ouest du périmètre, le projet nécessite l'intégration d'un giratoire pour établir la jonction avec la RD143. Sur la partie sud, une liaison routière entre la RD619 et la RD143 ainsi qu'un giratoire permettant l'accès aux équipements commerciaux sont nécessaires. La collectivité a procédé aux acquisitions des parcelles concernées pour partie par l'assise foncière du projet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

au titre de l'action 12-28 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'approuver une intervention en faveur du projet de **Aménagements routiers - Les portes de Chaumont** porté par la Ville de Chaumont à travers un financement de 9 %, dans la limite de 380.000 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 4.154.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012 DRCL - Finances 1	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 5 JUILLET 2012**	**N°12-17**
OBJET : **Contrat de ville de Chaumont 2010-2014 - Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : Aménagement des espaces publics**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 a validé une enveloppe de 12,64 millions € pour l'ensemble des sept opérations du contrat de Ville de Chaumont 2010-2014 (coût total 47,08 millions €).

Parmi ces opérations, la Ville souhaite aménager le quartier gare dont le coût est estimé à 10,5 millions €. Situé à proximité directe du centre-ville historique de Chaumont, il constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de requalification urbaine à l'échelle de la ville et du bassin de vie. La requalification du quartier de la gare de Chaumont est au cœur de la stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire du pays de Chaumont mise en place par la ville de Chaumont.

Porté par la ville, maître d'ouvrage délégué dans le cadre d'un groupement de commande avec le Conseil Général, le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) est un équipement qui d'inscrit dans la politique de transports de la nouvelle communauté d'agglomération du pays chaumontais.

L'amélioration de l'accessibilité et des déplacements aux différentes échelles du territoire est au cœur du PEM de Chaumont à travers une recomposition urbaine (reconversion de la friche ferroviaire ou intégration de la gare dans la ville) offrant une politique intégrée de transports visant à réduire le recours à la voiture individuelle.

Le coût total réel du projet est chiffré à 18,2 M€ HT. Il distingue :

- Les dépenses préparatoires et accessoires comme les acquisitions, les études, la communication, l'enfouissement de réseaux, le traitement graphique du parvis des Silos, la vidéosurveillance, ... Ces dépenses sont liées à la conception, à la libération d'emprise et à la préparation des travaux d'aménagement.

Dépenses préparatoires et accessoires	
Acquisitions foncières :	1.500 K€
Libération d'emprise :	310 K€
Etudes et travaux divers sous maîtrise d'ouvrage de la Ville :	1.500 K€
Etudes sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général :	325 K€
Divers :	565 K€
Total :	**4.200 K€**
Maîtrise d'ouvrage CG : 325 K€	**Maîtrise d'ouvrage Ville : 3.875 K€**

- Les dépenses liées aux travaux d'aménagement VRD (maîtrise d'œuvre + marché de travaux lot1 - ouvrage d'art, lot 2 - VRD, lot 3 - espaces verts, lot 4 - mobilier urbain et éclairage public) sous maîtrise d'œuvre Ingerop.

Dépenses liées aux travaux d'aménagement VRD	
Maîtrise d'œuvre :	1.400 K€
Travaux :	12.100 K€
Révision de prix :	523 K€
Total :	**14.000 K€**
Maîtrise d'ouvrage CG : 4.400 K€	**Maîtrise d'ouvrage Ville : 9.600 K€**

La participation globale du groupement sollicitée est de 2.660.000 € pour une base arrêtée à 10.505.255 € HT reprenant certains lots des postes suivants :

- acquisitions foncières : 834.105 €
- études et travaux divers : 487.505 €
- travaux VRD : 8.209.709 €
- maîtrise d'œuvre : 973.936 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'apporter un financement global de 25 % dans la limite de 2.660.000 € du projet d'aménagement des espaces publics du quartier gare estimé à 10.505.255 € HT, porté par la Ville de Chaumont, dans le cadre de l'action 12-28 « Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres » et conformément au contrat de Ville de Chaumont approuvé le 18 mars 2011 modifié le 5 juillet 2012.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	**Chaumont, le**
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012 DRCL - Finances 1	**LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	**N°12-19**
OBJET : **Centre anti-âge de Bourbonne les Bains**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Bourbonne-les-Bains est la seule station thermale de Champagne-Ardenne. La mutation de l'environnement dans lequel évolue la station a conduit la ville à s'engager dans un programme de modernisation depuis 1990.

En effet, l'établissement se trouve confronté à une baisse d'activité du thermalisme traditionnel. Face à la concurrence des autres stations (104 au niveau national), la pérennité du site nécessite de développer des activités de remise en forme et d'améliorer les infrastructures publiques indispensables à une station thermale ainsi que l'hébergement.

Le bureau d'étude (Cabinet Détente associé à Opinion Way) a conclu à la faisabilité globale du projet thermal lié aux bien-être et aux soins à l'anti-âge, en créant un nouveau complexe, un parc thermal, un spa, une hôtellerie restauration diététique associée.

Le comité de pilotage a positionné et acté :

- L'emprise du futur parc thermal modernisé,
- La création d'une hôtellerie de qualité trois étoiles (Villa Thermae) d'une capacité de 100 lits financée par le concessionnaire des Thermes. Un restaurant diététique et ses annexes sera associé à l'hôtel. Propriété de la ville, sa gestion sera concédée au concessionnaire de l'hôtel.

La commune s'est engagée à faire l'acquisition de l'hôtel des Sources pour 703.000 € (frais annexes inclus) car il fait une enclave dans le périmètre du futur complexe. La construction du complexe est évaluée à 11 M€ dont 9,14 M€, retenus au titre du PER, représentent les travaux du centre anti-âge. Les 1,86 M€ hors PER se composent des études, honoraires et communications.

Le coût du centre de soins anti-âge s'élève donc à 11.703.000 € HT. La commune de Bourbonne-les-Bains a sollicité les financements suivants :

Financeur	Acquisition hôtel des Sources et frais annexes	Centre de soins anti-âge	Etudes et prestations annexes	Total	Taux
Etat (DETR)	150.000		500.000	650.000	6%
Etat + Europe (PER)		1.000.000		1.000.000	9%
Conseil Régional		2.285.000	465.000	2.750.000	23%
Conseil Général	105.000	1.371.000	279.000	1.755.000	15%
GIP Haute-Marne	105.000	1.371.000	279.000	1.755.000	15%
Commune	343.000	3.113.000	337.000	3.793.000	32%
Total	703.000	9.140.000		11.703.000	100%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'apporter un financement à hauteur de 15%, dans la limite de 1.755.000 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 11,7 M€ HT, conformément à l'action « immobilier à vocation économique en location simple » du programme d'activité, en faveur du projet de **Centre anti-âge de Bourbonne les Bains**.

L'intervention du groupement se ventilera entre l'**Acquisition de l'hôtel des Sources** dont le coût est estimé à 703.000 € (aide GIP : 15% dans la limite de 105.000 €) et le **Centre de soins anti-âge** dont le coût est arrêté à 11 M€ HT (aide GIP : 15% dans la limite de 1,65 M€).

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 5 JUILLET 2012**	**N°12-20**
OBJET : **Partenariat INEO-CHAUMONT : Eclairage public**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La ville de Chaumont s'est engagée dans un partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage sportif, des illuminations festives et la mise en valeur de son patrimoine bâti. Le coût des systèmes standards actuellement installés et le confort lumineux qu'ils procurent ne sont plus satisfaisants au regard des attentes des habitants.

Les élus chaumontais se sont rapprochés de la société INEO GDF SUEZ pour mettre en place ce partenariat public-privé dont les principaux objectifs sont les économies d'énergie, l'amélioration de la qualité de la ville et le renforcement de la qualité de la vie à Chaumont.

La recherche de la réduction de la consommation en énergie est la première raison de la signature de ce partenariat. Les équipements retenus (horloges astronomiques) permettent d'avoir un suivi des horaires de fonctionnement mais également d'adapter le flux de lumière en fonction du passage automobile ou piétonnier. La réduction des consommations en éclairage public est estimée à 50% sur la durée du partenariat (15 ans).

Le GIP est sollicité uniquement sur la partie performance énergétique de l'éclairage public dans les mêmes conditions que les aides apportées par le SDEHM aux communes rurales.

Une meilleure intégration de l'éclairage public dans la vie quotidienne de ses habitants est également un élément déterminant dans le choix de ce partenariat. Ainsi la sélection des sources lumineuses permet un meilleur rendu des couleurs, un confort plus important et un éclairage plus sécuritaire.

Les installations sont prévues en trois phases de mi 2012 à mi 2013 pour un coût global de 1.008.841 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

conformément à l'action « Programme d'économie d'énergie des collectivités territoriales » du programme d'activité, d'apporter un financement en faveur du projet de **Partenariat INEO-CHAUMONT : Eclairage public**, à travers une aide de 15%, dans la limite de 151.326 €, d'une enveloppe financière arrêtée à 1.008.841 € HT sous condition :

- La Ville sera bénéficiaire de l'aide ;
- Les modalités de versements doivent être précisées.

M. le Président est autorisé à signer la convention afférant à ce projet.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
LE 17 JUIL. 2012
DRCL - Finances 1

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
LE 17 JUIL. 2012
DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-22
OBJET : **EPCID - Convention de partenariat pour l'élaboration du schéma territorial interdépartemental de la zone Meuse - Haute-Marne ainsi que des projets CIGEO et SYNDIESE**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Préambule

Les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne se sont associés, en 2003, au sein de l'établissement public de coopération interdépartemental « zone interdépartementale d'activité économique Haute-Marne / Meuse » afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, des activités nouvelles à proximité du laboratoire souterrain de l'ANDRA.

Cet établissement public correspond à une volonté commune, actée dans le protocole d'accord interdépartementale du 4 juillet 1996 et par le protocole d'entente du 18 avril 2000 relatif à la création d'une zone interdépartementale autour du laboratoire souterrain. L'EPCID a notamment vocation à réaliser des études, engager les procédures d'urbanisme et procéder à des acquisitions foncières.

Dans la perspective d'implantation du projet CIGEO, le comité de haut niveau a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre 2009, la réalisation d'un schéma interdépartemental élaboré sous l'égide du préfet de la Meuse, préfet coordonnateur du projet de l'ANDRA.

Dans le cadre de la déclaration commune faite lors du comité de haut niveau du 27 février 2012, les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne ont rappelé que l'EPCID est particulièrement attaché à suivre l'ensemble de ces travaux.

Afin de suivre l'élaboration du schéma interdépartemental de la zone Meuse - Haute-Marne et du suivi des projets CIGEO, SYNDIESE et des projets connexes, le Président de l'EPCID propose de mettre en place une convention fixant les modalités d'un partenariat entre l'EPCID, le GIP Haute-Marne et le GIP Objectif Meuse. Cette convention s'achèvera le 31 décembre 2012.

Contributions des GIP Haute-Marne et Objectif Meuse

Les deux GIP contribueront à parité au financement du partenariat.

- **Contribution du GIP Haute-Marne**

  Le directeur du GIP Haute-Marne interviendra pour le compte de l'EPCID dans le cadre du suivi de l'élaboration du schéma interdépartemental et du suivi des projets CIGEO, SYNDIESE et des projets connexes. Il apportera son concours en matière d'expertise et d'ingénierie de projet à hauteur de 50 % d'un temps plein.

  La participation du GIP Haute-Marne prendra deux formes :

  - la valorisation de la mission du directeur du GIP Haute-Marne sur la base des coûts salariaux toutes charges comprises et des frais professionnels engagés dans le cadre de la mission ;

- en numéraire au financement de l'EPCID pour l'ingénierie de projet nécessaire à l'accompagnement et au suivi des études relatives à l'aménagement de la zone d'activité interdépartementale.

- **Contribution du GIP Objectif Meuse**

  Le GIP Objectif Meuse participera en numéraire au financement de l'EPCID pour l'ingénierie de projet nécessaire à l'accompagnement et au suivi des études relatives à l'aménagement de la zone d'activité interdépartementale. La participation en numéraire du GIP Objectif Meuse est équivalente à la somme de toutes les participations du GIP Haute-Marne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'acter la convention fixant les modalités du partenariat établi entre l'EPCID, le GIP Haute-Marne et le GIP Objectif Meuse, s'agissant du suivi de l'élaboration du schéma interdépartemental de la zone Meuse - Haute-Marne et du suivi des projets CIGEO, SYNDIESE et des projets connexes.

Le Vice-Président est autorisé à signer cette convention.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 5 JUILLET 2012**	**N°12-23**
<u>OBJET</u> : Remplacement et création de poste d'un(e) chargé(e) des politiques contractuelles	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

L'équipe du GIP Haute-Marne, sous l'autorité de M. le Président, est composée de quatre salariés : un Directeur, un Directeur adjoint, une assistante et une responsable comptable et administrative.

L'implication du Directeur dans la conduite de l'EPCI Meuse Haute-Marne nécessite une organisation renforcée. Mme PETITJEAN, responsable administrative et comptable, est en congé maternité. Il convient de la remplacer pour une durée indéterminée.

Acteur institutionnel impliqué dans l'essentiel des politiques de développement et d'aménagement du territoire et de développement économique de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne formalise ses interventions à travers des conventions pluriannuelles. Certains projets portés par des acteurs en charge des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique nécessitent une instruction et un suivi particulier.

En conséquence, il est proposé de créer un poste de chargé(e) de développement des politiques contractuelles et des partenariats sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du groupement, et en son absence du Directeur adjoint, et en relation avec les élus locaux, les chefs d'entreprises et les services administratifs des collectivités locales ou de l'Etat. Les missions seront :

1. Instruction et suivi (à l'exception du paiement) des politiques contractuelles développées par le GIP Haute-Marne dans les domaines suivants :
   - politiques de la ville à travers 4 contrats de ville (villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres) ;
   - politiques économiques dont :
     - le pôle technologique de Champagne et le SYMTEC en relation avec l'Université Technologique de Troyes (UTT) et le Centre Régional pour l'innovation de Transfert Technologique (CRITT) et Nogentech,
     - le partenariat conseil général / GIP / CCIT ;
   - instruction administrative des Pôles d'Excellence Rurale (PER) et participation à leur comité de pilotage.
2. Organisation administrative générale de l'établissement public de coopération interdépartementale Haute-Marne/Meuse (EPCID).

Conformément à l'article 14 de sa convention constitutive, le Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne peut solliciter ses membres, afin qu'ils puissent mettre à disposition du groupement l'un de leurs collaborateurs. Une convention de mise à disposition est établie entre l'employeur d'origine et le groupement. L'article 15 stipule que dans le cas où la mise à disposition de personnel ne permettrait pas de répondre à un profil particulier, le groupement peut recruter du personnel en propre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'ouvrir un poste de chargé(e) de développement des politiques contractuelles et des partenariats.

Le Président est autorisé à pourvoir les postes vacants par mise à disposition de personnels d'un membre du groupement ou à défaut par recrutement de personnel propre.

Le Président ou le Vice-Président est autorisé à signer les conventions afférant aux mises à disposition et contrats de travail en cas de recrutement de personnel propre.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 5 JUILLET 2012	N°12-24
OBJET : Budget 2012 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2010 a approuvé une convention de financement de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

Cette convention liant l'UTT, le SYMTEC, le conseil Régional de Champagne-Ardenne et le GIP Haute-Marne n'a pas été signée faute d'approbation par la Région.

L'UTT a néanmoins tenu ses engagements en ouvrant en septembre 2011 son antenne universitaire avec la formation d'ingénieurs en alternance dans le domaine des matériaux avec une première promotion de 20 étudiants.

Le GIP Haute-Marne a apporté un soutien de 400.000 € en 2011 pour la phase de lancement et de création de cette antenne, pour les premiers frais des équipes en place à Nogent et pour les premiers investissements.

L'UTT sollicite une dotation de 400.000 € pour l'exercice 2012.

L'exercice 2012 verra le recrutement de la seconde promotion prévue pour 25 étudiants et le recrutement d'enseignants chercheurs et de doctorants pour porter l'équipe d'encadrement à 7 personnes : une assistante administrative, un ingénieur de recherche, trois enseignants-chercheurs, un doctorant et un post-doctorant.

Des activités de recherche rattachées au laboratoire des systèmes mécanique et d'ingénierie simultanée (LASMIS) de Troyes sont en cours de développement dans le domaine de la mise en œuvre des matériaux et de leurs caractérisations.

Un partenariat est en cours d'élaboration avec la Direction du programme transversal « matériaux avancés » du CEA. Il devrait aboutir à la création du « Nogent International Center for CVD Innovation » (NICCI), antenne du LASMIS et laboratoire de recherche correspondant du CEA sur le thème de l'ingénierie des surfaces à partir de technologies chimiques en phase vapeur. *[CVD : (dépôt chimique en phase vapeur-chemical vapor deposition]*.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'accorder, pour 2012, une dotation de 400.000 € pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget, hors coûts pris en charge par l'UTT sur Troyes, est de 672.190,50 €.

M. le Président est autorisé à signer la convention afférant à ce projet.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012 DRCL - Finances 1	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 5 JUILLET 2012**	**N°12-25**
OBJET : **Antenne relais à Saudron**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Saudron se trouve dans une zone insuffisamment desservie pour la téléphonie mobile. Cette rupture de couverture entraine des risques de pertes de chiffre d'affaire pour le restaurant de la « Ferme du Val Houzet » surtout lorsque la couverture du téléphone fixe est elle aussi défaillante.

Pour résoudre le problème de zone blanche, la commune a décidé d'investir dans l'installation d'une antenne relais dont le coût s'élève à 710,88 € HT.

La collectivité sollicite une intervention exclusive du GIP Haute-Marne à hauteur de 80 % du coût d'équipement soit 568 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'acter une aide à hauteur de 80 %, dans la limite de 568 €, du relais GSM financé par la commune de Saudron au titre de l'action 12-23 « Territoires les plus concernés - Comité de haut niveau ».

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE HAUTE-MARNE LE 17 JUIL. 2012 DRCL - Finances 1	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**